



Enfant face au juge pour enfant

Par **saphir09**, le **04/10/2011 à 17:07**

Bonjour,

Mes enfants ont été placés en famille d'accueil, ils ont été séparés par l' A.S.E., le cadet souffre de trouble psychomoteurs ortophonique liés au langage et de retard mentaux la juge des enfants l'a fait passer dans son cabinet alors qu'il n'est âgé que de 10 ans et sans accompagnent.

Est-ce légal ?

est-il normal de ne pas savoir de quoi on est accusé ?

nous avons deux avocats

Par **mimi493**, le **04/10/2011 à 20:51**

Oui

Prenez un avocat de toute urgence